

[Texte]

Mr. Blaikie: The tradition does not have to be that at all. The tradition in a special committee could be that when you are dealing with a certain subject you let the member who has taken a special interest in that subject lead off. When I was a member of a special task force on fiscal federalism the chairman varied who led off depending on who the witness was. If it was the medical associations, he let me go at them first because that was where I specialized. If it was somebody else, he let somebody else go first. If you give discretion to the chairman, you give discretion to the chairman. It is as simple as that.

Mr. Gurbin: I am not trying to argue. I am just trying to open what I think is an understanding so the committee . . . and to see how you feel about that.

Mr. Blaikie: I feel we should give the discretion to the chairman and see how it works out. If we have problems, we will raise them.

The Chairman: Mr. Ferland.

M. Ferland: Je n'accepte pas cette règle pour les membres du Comité. Je verraï plutôt un genre de règle de base qui permettrait aux témoins de comprendre que chacun des députés autour de la table pourra avoir l'occasion de poser une question.

• 1015

Au Comité permanent des pêches et des forêts, le président permet à l'occasion à certains députés, avec le consentement unanime, de poser des questions plus longtemps parce que le sujet est vif. C'est ainsi que je vois la discrétion du président s'exercer. Cependant, si on dit que les députés auront 10 ou 15 minutes au premier tour, cela permet aux témoins de voir que tous les députés peuvent être intéressés à leur poser des questions et que ce n'est pas seulement un dialogue entre . . .

Mr. Blaikie: We know that from who is asking the questions, not from how much time they have.

The Chairman: What it boils down to is whether the committee is going to have some confidence that the chairman will conduct things correctly. As the chairman, if a great deal were coming out from a certain witness and a certain member of the committee with special expertise on that, I do not think there would be any problem with other members of the committee about having it continue. Sure, you can come back later, but you would not want to lose continuity.

Mr. Schellenberg.

Mr. Schellenberg: Mr. Chairman, I move that the time allocation for questioning and the rotation of questioners be left to the discretion of the chairman.

Motion agreed to

The Chairman: Those are the motions that had to be passed to get the committee in action. I do not think there is anything else. If I could just make a couple of comments . . .

[Traduction]

M. Blaikie: Il n'est absolument pas nécessaire d'en faire une coutume. Dans le cadre d'un Comité spécial, la coutume pourrait être la suivante: lorsqu'on discute d'un sujet donné, on laisse le membre du Comité qui s'y intéresse particulièrement poser les premières questions. Lorsque j'étais membre d'un groupe de travail spécial sur le fédéralisme et la fiscalité, le président changeait toujours l'ordre des intervenants, selon les témoins présents. S'il s'agissait des associations médicales, il me laissait poser mes questions en premier parce que je suis spécialisé dans le domaine. S'il s'agissait d'un autre groupe, il laissait la parole à quelqu'un d'autre. Si on donne au président le pouvoir discrétionnaire, l'affaire est close. C'est simple.

M. Gurbin: Je ne dis pas le contraire. J'essayais tout simplement d'établir une entente afin que le Comité . . . pour voir ce qu'en pensaient les membres du Comité.

M. Blaikie: Je pense que nous devrions laisser au président le soin de décider et voir comment ça marche. Si des problèmes surviennent, nous en discuterons en temps et lieu.

Le président: Monsieur Ferland.

Mr. Ferland: I am against this rule for the members of a committee. I would prefer to see a basic rule which would show witnesses that each member around the table will have a chance to ask questions.

On the Standing Committee on Fisheries and Forestry, the Chairman, with unanimous consent of the members, will sometimes let certain members take longer to ask questions because they are on a roll. This is how I perceive the Chairman's discretion. However, if it is established that members will have 10 or 15 minutes on the first round, the witnesses will understand that all the members wish to ask them questions and that it is not simply a dialogue between . . .

M. Blaikie: L'intérêt est évident dans l'attitude de l'intervenant et non pas dans le temps qu'il prend pour poser ses questions.

Le président: Au bout du compte, il s'agit de déterminer si le président saura mener convenablement les séances. À titre de président, il me semble que si un membre du Comité qui possède des connaissances particulières dans un domaine semble avoir entrepris un dialogue productif avec le témoin, je ne crois pas que les autres membres du Comité s'opposeraient à ce que la discussion se poursuive. Bien sûr, il est possible de revenir au deuxième tour, mais on perdrait la continuité de la discussion.

Monsieur Schellenberg.

M. Schellenberg: Monsieur le président, je propose que le temps accordé aux intervenants et la rotation de ces derniers soient laissés à la discrétion du président.

Motion adoptée

Le président: C'était là les motions qu'il fallait étudier pour que le Comité puisse entreprendre ses travaux. Je crois qu'il n'y a plus rien d'autre. J'aimerais par contre faire quelques petites observations . . .